# Devenir partenaire de l'Alliance des Villes

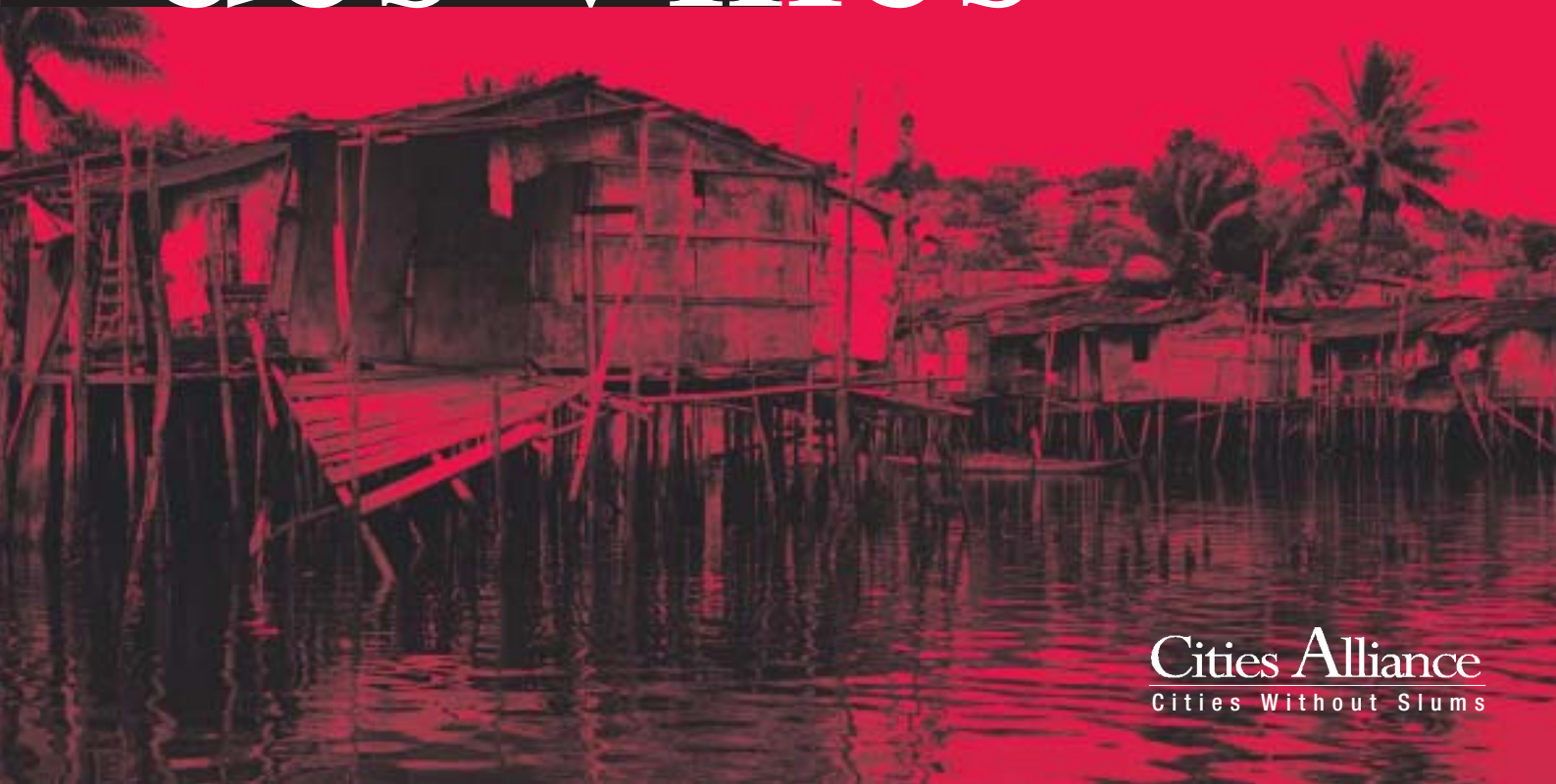

Cities Alliance
Cities Without Slums

*« Améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles, d'ici à 2020. »*

**(Objectifs du Millénaire pour le Développement de l'ONU - Cible 11)**

# L'Alliance des

## ■ L'amélioration des quartiers d'habitat précaire

à l'échelle de la ville ou du pays
en favorisant notamment
la sécurisation foncière, l'accès
au financement du logement,
et la mise en œuvre de politiques
de prévention des bidonvilles.

## En invitant...

- Les chefs de files de la société civile
- Les occupants des bidonvilles
- Les associations de collectivités locales
- Les partenaires investisseurs
- Les membres de l'Alliance

## ... à obtenir des résultats concrets

# Villes soutient

## Des stratégies de développement urbain (*City Development Strategies - CDS*)

articulant la vision qu'ont les décideurs locaux de leur ville, de son développement économique et de ses objectifs en matière d'environnement et de réduction de la pauvreté, avec des priorités claires en terme d'actions et d'investissements.

## Des stratégies de financement durables

favorisant notamment une gestion plus transparente de l'offre de services et assurant des flux de revenus stables permettant d'attirer les capitaux locaux.

## L'accent est mis sur

l'élaboration de stratégies de développement urbain et sur l'amélioration de l'habitat, à l'échelle des villes et des pays, plutôt que sur des projets pilotes. Les activités de l'Alliance sont conçues et exécutées par des villes et des pays, avec l'appui des membres de l'Alliance. Elles visent à mobiliser les ressources municipales et nationales pour renforcer la qualité et la cohérence de la coopération en matière de développement urbain et son impact sur le développement.

## Les propositions émanent le plus souvent

des collectivités locales mais doivent être approuvées par le gouvernement du pays bénéficiaire et parrainées par au moins un membre de l'Alliance.

## Les fonds de l'Alliance servent de catalyseurs.

Ce sont des fonds de démarrage qui aident les partenaires de l'Alliance à établir des bases solides pour l'amélioration de l'habitat insalubre et pour les stratégies de développement urbain. Ils permettent d'attirer les investissements en capital, tant du secteur public que privé, nécessaires à la mise en œuvre des projets.

# Propositions d'amélioration de l'habitat à l'échelle des villes et des pays

## L'Alliance appuie :

- La planification des investissements pour l'amélioration des bidonvilles à l'échelle des villes et des pays
- L'analyse des politiques établies et l'élaboration de stratégies
- La réforme des politiques publiques et de la réglementation
- L'établissement de consensus et d'alliances avec les acteurs locaux
- La production et le partage des connaissances

## Le défi que soulève l'amélioration à grande échelle de l'habitat insalubre

n'est pas lié à la taille des projets, mais à la réforme des politiques, des institutions et des réglementations, ainsi qu'à l'élaboration de stratégies à long terme. Les stratégies couvrant l'ensemble du territoire d'une ville doivent reposer sur des objectifs clairs et faire appel à la participation des habitants des bidonvilles eux-mêmes, et des prestataires de services municipaux. Elles doivent également inclure des politiques d'occupation du sol afin de gérer la croissance future et de prévenir la formation de nouveaux quartiers d'habitat précaire.

## L'Alliance recherche :

- Un engagement politique
- Des objectifs précis
- L'amélioration de l'habitat précaire, principale activité, bénéficiant de crédits budgétaires
- La prise en compte des besoins futurs en matière de disponibilité foncière et de services

# Propositions pour des stratégies de développement urbain

## Les stratégies de développement urbain (*City Development Strategies - CDS*)

sont des plans d'action pour une croissance équitable et durable des villes, élaborés et mis en œuvre selon une procédure participative, afin d'améliorer la qualité de vie de tous les citadins. Les CDS doivent se centrer sur les résultats à atteindre – chaque ville identifiant ses points forts et ses points faibles et définissant des priorités d'actions.

## La méthodologie des CDS s'appuie sur quatre piliers :

- Analyse - diagnostic de la ville et de sa région
- Vision - futuriste et réaliste, à long terme, partagée
- Stratégie - centrée sur les résultats, les priorités, déterminant les responsabilités de chacun
- Mise en œuvre - qui, quand, comment, avec quelles ressources annuelles, pour quels résultats attendus, avec quel suivi

## L'Alliance appuie :

- Les démarches concertées au niveau des villes de manière à assurer une vision commune des actions à mettre en œuvre
- L'évaluation des perspectives de croissance économique des villes et de leurs contraintes de ressources
- Les stratégies d'investissement et de financement
- Le partage des connaissances

## L'Alliance recherche :

- La prise en charge à l'échelon local
- La participation des acteurs déterminants au plan local, et notamment les représentants du secteur privé et de la société civile
- Une stratégie axée sur les résultats et l'obligation de rendre compte
- Les liens avec les investisseurs

# Critères de sélection

L'Alliance sélectionne les initiatives qu'elle finance. Toutes les prop
énoncés dans la Charte de l'Alliance des Villes.

## Ciblage de l'objectif

Définir des stratégies de développement urbain et/ou d'amélioration des bidonvilles à grande échelle.

## Volonté politique et accord des pouvoirs publics

Obtenir l'approbation du gouvernement et des autorités locales.

positions sont évaluées en fonction des dix principaux critères

## Liens avec le suivi des investissements

S'assurer que les investisseurs potentiels s'engagent dès l'étape de conception du projet.

## Partenariats

À mettre en œuvre en concertation avec les acteurs locaux, notamment le secteur privé et les organisations de proximité.

## Cofinancement

Combiner les fonds de démarrage accordés par l'Alliance et les engagements financiers des villes elles-mêmes, ainsi que d'autres bailleurs de fonds.

## Cohérence des efforts

Promouvoir la coordination intersectorielle et la collaboration entre les différentes organisations impliquées.

## Mise en œuvre à grande échelle

Dépasser le stade des projets pilotes pour des interventions à l'échelle des villes et des pays.

## Institutionnalisation et transposition

Aider les municipalités et leurs fédérations nationales à institutionnaliser des stratégies de développement urbain et des programmes d'amélioration de l'habitat précaire.

## Impact positif sur l'environnement

Exercer des effets environnementaux positifs et significatifs, notamment sur les conditions de vie des populations urbaines à faibles revenus.

## Durée

Offrir des résultats concrets dans un horizon temporel bien défini, de préférence dans un délai de 24 mois.

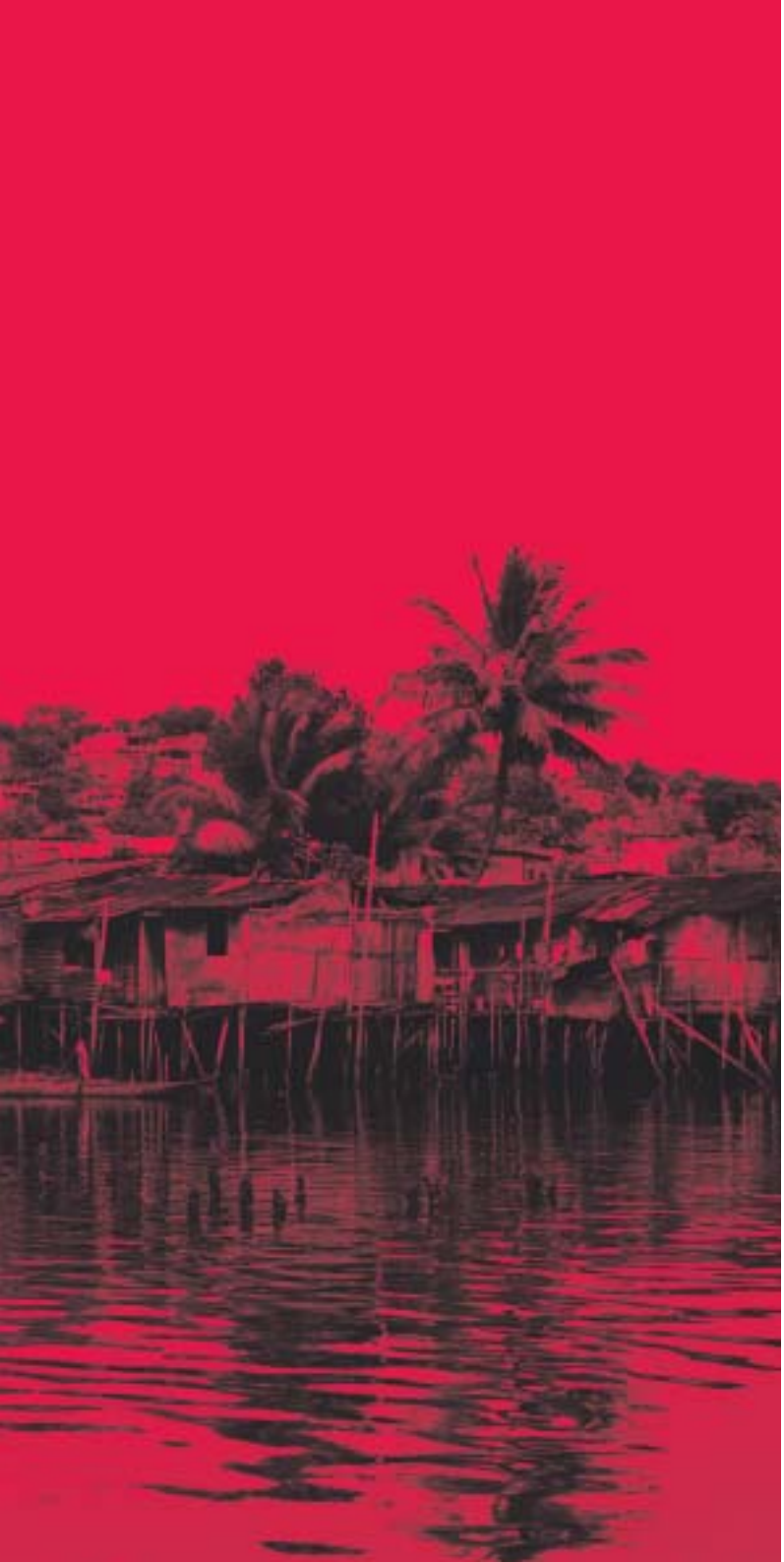

# Procédure de

Une demande d'aide auprès de l'Alliance des Villes peut être déposée à tout moment. L'équipe du Secrétariat est composée de conseillers spécialistes de l'amélioration de l'habitat précaire, de stratégies de développement des villes et de financement urbain qui évaluent les propositions.

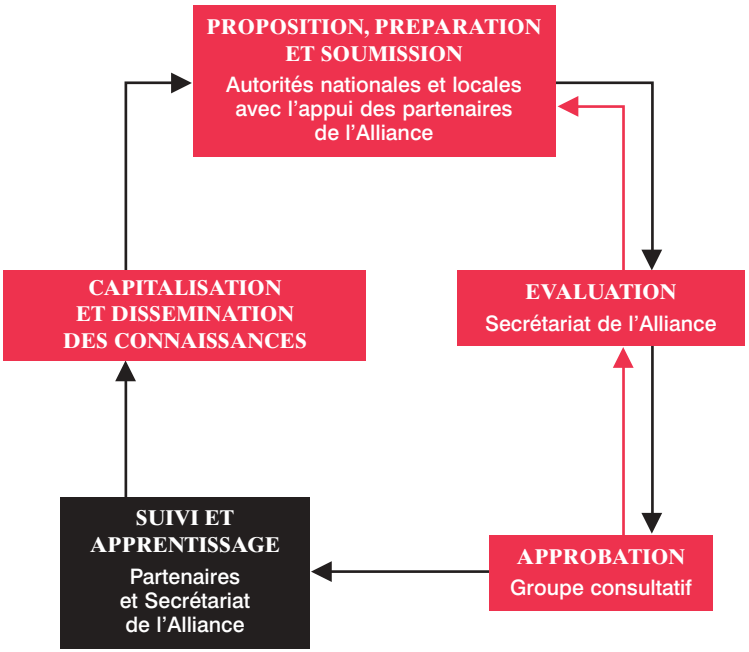

# demande et d'évaluation

## Sélection initiale

Le Secrétariat effectue une sélection initiale des demandes pour s'assurer qu'elles sont conformes aux critères d'admissibilité de l'Alliance (voir les critères de sélection). Si une proposition ne respecte pas ces critères, le Secrétariat formule des observations expliquant pourquoi la proposition n'a pas été retenue à ce stade et indiquant les démarches à suivre.

## Expertise technique indépendante

Les propositions qui sont retenues lors de la sélection initiale sont soumises à un examen effectué par des experts qualifiés indépendants. Le nombre des experts appelés à évaluer une proposition varie selon la taille du projet, mais, en général, il ne dépasse pas trois.

## Observations

Les observations des experts indépendants et du Secrétariat sont adressées aux auteurs de la proposition. Elles sont accompagnées de recommandations visant à modifier le projet ou à l'approuver.

## Processus d'approbation

Les propositions concernant de grands projets (plus de 250 000 $ US) doivent être approuvées par le groupe consultatif de l'Alliance.
Les propositions portant sur des projets de petite taille (75 000 $ US ou moins) et de taille moyenne (entre 75 000 et 250 000 $ US) peuvent être validées par le Secrétariat mais sont assujetties à une étape dite de "coordination entre bailleurs de fonds" pour s'assurer qu'elles ne contrarient pas leurs programmes ou leurs activités.

## Accords de partenariat

Lorsqu'une proposition a été validée, le Secrétariat rédige un accord de partenariat avec l'(les) opérateur(s) pour que les fonds puissent être libérés.

## Présentation de rapports

Les activités financées par l'Alliance doivent faire l'objet de rapports d'étapes réguliers et d'un rapport final. Le chef de projet est invité à rédiger les rapports de suivi afin de recueillir les réactions des bénéficiaires / parties prenantes sur les enseignements retenus, les expériences acquises et les résultats obtenus. Ces comptes-rendus d'activité permettent à l'Alliance d'être fidèle à sa vocation de "diffuseur du savoir", et contribuent à renforcer sa mission de promotion d'une approche concertée et ouverte du développement urbain.

# Comment une dem

- Se référer aux instructions concernant le dépôt des demandes
- Identifier le(s) parrain(s) de l'Alliance

## Les propositions axées sur les pays

émanent généralement des autorités locales.

## Toutes les propositions doivent être parrainées

par au moins un membre de l'Alliance, mais il est préférable qu'elles fassent l'objet d'un co-parrainage. L'Alliance compte actuellement les membres suivants* :

- Les autorités locales, représentées par Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et Métropolis
- Les gouvernements de l'Allemagne, du Brésil, du Canada, des Etats-Unis, de la France, de l'Italie, du Japon, du Nigeria, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède
- La Banque Asiatique de Développement, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), ONU-HABITAT et la Banque Mondiale

** Juin 2005*

## Toutes les propositions doivent comporter

des modalités de cofinancement, combinant les fonds de démarrage accordés par l'Alliance et un cofinancement des villes elles-mêmes ou d'autres sources, pour un montant de 20 à 50 % selon le montant total du budget demandé à l'Alliance des villes.

## Les villes qui souhaitent soumettre une proposition

sont invitées à s'adresser au Secrétariat, dès la phase de préparation du projet, afin de faciliter la coordination avec les membres de l'Alliance. Le Secrétariat étudie les ébauches de projets et formule des observations avant la finalisation et la présentation de la proposition définitive.

# déposer
# ande ?

- Veiller au respect des critères de l'Alliance
- S'adresser au Secrétariat pour de plus amples informations, ou un appui

*"La lutte contre la pauvreté et l'amélioration des habitats spontanés ne pourront avoir lieu que si les villes sont productives et efficaces et capables d'offrir aux pauvres les possibilités économiques de bâtir leur patrimoine et d'accroître leurs revenus."*

**(Nelson Mandela, lancement du plan d'actions *Villes sans Bidonvilles*, Décembre 1999)**

*"Les bidonvilles sont la manifestation la plus grave de la pauvreté urbaine et des inégalités. Et pourtant, le monde dispose des ressources, du savoir-faire et du pouvoir d'atteindre la cible 11 définie dans la Déclaration du Millénaire."*

**(Kofi Annan, Secrétaire Général de l'ONU, *préface du Rapport général sur les établissements humains, 2003*)**

Cities Alliance
Cities Without Slums

1818 H Street, NW
Washington, DC 20433 USA
Tél. : (1 202) 473 9233
Fax : (1 202) 522 3224
info@citiesalliance.org

www.citiesalliance.org

Coordination : ISTED ■ Conception : Artice - 2005
Crédits photos : Jefferson Vieira / Alliance des villes.